



Arnaque lamy?? augmentation des charges de 300%

Par jayrhum8, le 07/06/2010 à 19:52

Bonjour,rrnrnJe loue un appart de 45m² sur Besançon depuis aout 2009 ; en passant par l'agence LAMY. J'ai signer pour un loyer de 370eur et 39eur de provision de charges (409e/mois)...rnArrive la régulation des charges en Mai, la facture me parait salée...rrnrnJe demande conseil a ma mère qui leur demande des explications, notamment sur une facture aberrante d'eau.. sur ce Lamy me déduit en tout 300eur (arrondi) de ma facture de loyer, celui ci passant de 409eur a 277eur (il passe cela en régularisation de charge). rnrnMaintenant, sur mes dernières quittance, je vois apparaitre 370eur de loyer et 134eur de provisions de charge (quelle augmentation!!)rrnrnAprès une explication avec la personne chargée des répartitions de charge qui fait partie du groupe LAMY, me dit que normalement mon appartement si je n'y vivait pas dedans me coulerai 57eur de charge fixe par mois (dans ce cas pourquoi me faire payer 39eur de provision de charge au départ?)rrnrnDe plus j'ai de bons amis dans mon immeuble, l'un a vécu 1 an et demi et me dis avoir toujours payé 60 eur de charge auprès de son propriétaire (pas gestion lamy). Mon second, dont le père est propriétaire aussi me dis lui aussi qu'il y a une grosse augmentation. est ce normal de passer de 39eur a 134eur de charge??rrnrnLAMY me dit qu'une personne est payée pour le ménage, mais moi et mes amis n'avons jamais vu personne...aurait t-il créer de faux postes de dépenses afin de récupérer au niveau des charges? c'est la question que je me pose, et je commencer a voir que je ne suis pas le seul de l'immeuble a me la poser. Quels sont nos moyens d'action et nos droit concernant l'agence LAMY?rrnrnMerci beaucoup d 'avoir pris le temps de lire ce courrier. En attendant d'avoir une réponse, je vous souhaite une bonne soiréernrrnrnJérôme

Par Untel, le 07/06/2010 à 21:43

Bonjour,
Vous avez le droit de demander les justificatifs concernant la répartition des charges.
Par justificatifs on entend un décompte détaillé et non des explications évasives.
Si des prestations sont facturées sans être réalisées on peut aussi supposer que c'est l'entreprise concernée qui ne fait pas son travail, à vérifier.
Cordialement.

Par **jayrhum8**, le **07/06/2010** à **23:41**

Merci je vais m'obtenir et rassembler des papiers auprès des autres locataires, et de LAMY peut-être... Je suis persuadé qu'une telle augmentation ne peut être justifiée, surtout lorsque je vois la réaction des autres locataires.
Avez-vous déjà remarqué ce genre d'affaire au niveau des charges, surtout que l'immeuble entier est géré par LAMY.
merci d'avoir répondu en tout cas merci.
jerome